



2025-01-22

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de janvier tenue ce **mercredi 22^e jour du mois de janvier 2025 à 13 h 30**, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame et messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2025-01-025

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 8 janvier 2025 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.2.4, 5.4.1, 6.3.5, 6.3.7, 6.3.8, et 6.3.10 à savoir :

- Participation au Forum sur les Systèmes alimentaires territorialisés - Autorisation (décision) (point 5.2.4);
- Examen du rôle d'évaluation – Équilibrage facultative et obligatoire – Mandat à la firme Servitech (recommandation) (point 5.4.1);
- Renouvellement du Fonds de visibilité En Petite Nation pour les festivals et les événements 2025 (décision) (point 6.3.5);
- Modifications de la Politique de soutien aux entreprises – Recommandation du Service de développement du territoire de la MRC (recommandation) (point 6.3.7);
- Plan de développement économique de la MRC – Élaboration du plan d'action – Octroi de contrat de services professionnels – Consultations et ressources humaines (décision) (point 6.3.8);
- Réalisation du plan de développement économique de la MRC – Demande dans le cadre du Programme d'appui aux projets de développement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

économique - Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) –
Autorisation (décision) (point 6.3.10);

Adoptée.

**5.2.4 PARTICIPATION AU FORUM SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES
TERRITORIALISÉS AUTORISATION**

Le sujet sera traité à la fin de la présente séance.

**5.4.1 EXAMEN DU RÔLE D'ÉVALUATION – ÉQUILIBRATION FACULTATIVE
ET OBLIGATOIRE – MANDAT À LA FIRME SERVITECH –
RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Le sujet sera traité à la fin de la présente séance.

**6.3.5 RENOUVELLEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION
POUR LES FESTIVALS ET LES ÉVÉNEMENTS 2025**

CA-2025-01-026

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2025 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2025 (résolutions numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199);

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-235, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, approuvant la Stratégie identitaire et la stratégie promotionnelle touristique de la MRC de Papineau ainsi que le plan d'action qui y est rattaché ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les deux prochaines années en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, lequel a été adopté par le Conseil des maires le 21 juin 2023, comme stipulé dans la résolution 2023-06-131;

ATTENDU que la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles;

ATTENDU que le Fonds de visibilité En Petite Nation pour les festivals et événements 2024 a été renouvelé par le Conseil des maires le 20 décembre 2023, comme stipulé dans la résolution numéro 2023-12-281;

ATTENDU qu'à la suite du succès obtenu, la pertinence et la popularité de ce fonds, le comité touristique recommande de le renouveler;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de reconduire le Fonds de visibilité En Petite Nation pour les festivals et événements en y investissant une somme de 25 000 \$;

QUE :

Ladite somme soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62200 993;

QUE :



Le Comité administratif soit et est mandatée pour autoriser les subventions à accorder dans le cadre dudit Fonds pour l'année 2025, conformément aux règles de gestion établies de ce dernier;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.7 MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES – RECOMMANDATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC

CA-2025-01-027

ATTENDU la résolution numéro 2023-08-170, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 août 2023, adoptant la Politique de soutien aux entreprises;

ATTENDU que le budget 2025 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199 lors de la séance tenue le 27 novembre 2024;

ATTENDU la résolution numéro 2024-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2024, adoptant le Plan de développement économique 2025-2028 de la MRC;

ATTENDU que la commissaire en développement économique par intérim suggère la nécessité d'apporter quelques modifications à la Politique de soutien aux entreprises de la MRC;

ATTENDU que le Service de développement économique estime qu'il est préférable que l'appel de projets du Fonds amélioration et développement numérique soit, conformément aux résolutions numéro CA-2023-12-356, incluant le volet technologique et numéro CA-2024-06-175, effectué en continu et conserve le volet technologique;

ATTENDU le projet de politique de soutien aux entreprises révisé et déposé dans le cadre de la présente séance afin qu'une recommandation soit émise au Conseil des maires à cet égard ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'adoption du projet de politique de soutien aux entreprises révisé, tel que déposé dans le cadre de la présente séance, conformément aux exigences du MAMH ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier 2025 pour considération.

Adoptée.

6.3.8 PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC – ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION – OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSULTATIONS ET RESSOURCES HUMAINES



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2025-01-028

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-04-100, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 avril 2024, octroyant un contrat de services professionnels pour l'élaboration du plan de développement économique de la MRC à la firme Paul Turpin, consultant;

ATTENDU la résolution numéro 2024-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2024, adoptant le Plan de développement économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'à la suite de l'adoption du Plan de développement économique, le plan d'action qui en découle doit être élaboré et mis en œuvre par le Service de développement du territoire de la MRC, et qu'à cet égard, le mandat de monsieur Turpin a été prolongé afin de l'appuyer dans cette démarche;

ATTENDU qu'une subvention a été octroyée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le cadre du programme d'Appui aux projets de développement économique (PAPDE) pour poursuivre les démarches relativement au Plan de développement économique de la MRC;

ATTENDU l'offre de services déposée par madame Anne-Marie Trudel, consultante, en relation avec l'élaboration et la réalisation du plan d'action par le Service de développement, laquelle représente une somme de 15 000 \$, excluant les taxes;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation de la direction et autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels à madame Anne-Marie Trudel, consultante, afin notamment, d'accompagner la MRC dans le cadre de l'adaptation et la transition du Service de développement en relation avec la mise en œuvre du plan d'action du Plan de développement économique;

QUE :

La dépense associée au dit contrat soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-698;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, se joint à la présente séance; il est 14h.

**5.2.4 PARTICIPATION AU FORUM SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES
TERRITORIALISÉS AUTORISATION**

2025-01-029

ATTENDU que le volet 3 du FRR vise la réalisation d'un projet concret et innovateur ou d'un ensemble de projets ayant un fil conducteur qui contribuera à

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



propulser la MRC comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou à mettre davantage en valeur ce qui la caractérise;

- ATTENDU la résolution numéro 2021-06-138, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 28 juin 2021, concernant l'adoption du devis du FRR volet 3 « Signature Innovation », lequel vise le développement d'un laboratoire vivant pour la mise en place d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau ;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-05-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mai 2022, autorisant la création du comité directeur de l'entente « Signature Innovation » ;
- ATTENDU la résolution numéro 2022-06-112, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 juin 2022, confirmant l'adoption du Cadre de gestion de l'Entente et du nom « Agro Lab Petite Nation » pour le projet « Signature Innovation » de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que le financement de l'entente « Signature Innovation » représente un montant de 226 800\$ par an pour une durée de 5 ans de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de 50 000\$ de la part du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) et une contribution de 296 000\$ de la part de la MRC, pour un total de 1 480 000,00\$;
- ATTENDU que cinq projets sont actuellement financés dans le cadre du Fonds Agro Lab en Actions, et que trois de ces projets présentent déjà des avancées intéressantes;
- ATTENDU que pour innover, il est souhaitable de connaître d'autres initiatives, ainsi que la recherche récente, et de s'en inspirer ;
- ATTENDU qu'un Forum sur les Systèmes alimentaires territorialisés (SAT) au Québec se tiendra à Saint-Hyacinthe du 24 au 26 février 2025, lequel regroupe des acteurs de tout le Québec intervenant en cette matière ;
- ATTENDU qu'un frais de 200 \$, par personne, incluant les repas du midi est associé à la participation à ce forum;
- ATTENDU que la participation à ce colloque amènera une visibilité intéressante à l'Agro Lab Petite Nation ainsi qu'à ses projets, et permettra de bonifier la formation de l'agente de développement rural ;
- ATTENDU la recommandation émise par le comité directeur de l'Agro Lab Petite Nation de financer la participation des trois promoteurs de projet connaissant des avancées positives significatives (Paniers Solidaires, Petite-Monnaie, Plateforme agroforestière) en plus de celle de l'agente de développement rural ;
- ATTENDU qu'outre les frais d'inscription de 200 \$ par personne, la participation à ce forum représente des dépenses d'hébergement de 1 432 \$, excluant les taxes et autres frais (358 \$ / personne), des frais de déplacement d'environ 220 \$ (430 km, en covoiturage) ainsi que les frais de repas pour l'agente de développement rural, le tout représentant une somme maximale de 3 200 \$, incluant les taxes ;
- ATTENDU que la participation des personnes identifiées précédemment permettront de promouvoir l'Agro Lab Petite Nation, et qu'à cet égard, les frais engendrés sont admissibles dans le cadre du FRR3 ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Le Conseil des maires autorise l'agente de développement rural à participer au Forum sur les Systèmes alimentaires territorialisés (SAT) au Québec prévu à Saint-Hyacinthe du 24 au 26 février 2025 ;

QUE :

Les frais d'inscription et d'hébergement de trois promoteurs de projets financés par l'Agro Lab Petite Nation soient remboursés par la MRC sur présentation des pièces justificatives ;

QUE :

Les frais de déplacement, de séjour et d'inscription relatifs à la participation de l'agente de développement rural dans le cadre du forum soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE :

Lesdites dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-62009-699, 55-16105-025, 01-39005-005 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale et l'agente de développement rural soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

**5.4.1 EXAMEN DU RÔLE D'ÉVALUATION – ÉQUILIBRATION FACULTATIVE
ET OBLIGATOIRE – MANDAT À LA FIRME SERVITECH –
RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

2025-01-030

ATTENDU la résolution numéro 2024-01-010, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 janvier 2024, autorisant le renouvellement du contrat de services professionnels conclu avec la firme Servitech Inc. d'une durée d'un an (2025), conformément à l'article 2.4 dudit contrat;

ATTENDU que l'examen du rôle triennal d'évaluation foncière des Municipalités de Duhamel, Montebello, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville et Saint-André-Avellin a été effectué par la firme Servitech Inc. Une recommandation leur a été soumise quant à l'équilibration facultative de ce dernier;

ATTENDU les décisions prises par lesdites municipalités, par voie de résolution, quant à la reconduction de leur rôle ou l'équilibration de ce dernier;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires la réalisation de l'équilibration du rôle d'évaluation 2026-2027-2028 des Municipalités de Duhamel, de Montebello, de Notre-Dame-de-Bonsecours, de Notre-Dame-de-la-Paix, de Papineauville et de Saint-André-Avellin ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier prochain pour considération.

Adoptée.



6.3.10 RÉALISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC – DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’APPUI AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - MINISTÈRE DE L’ÉCONOMIE, DE L’INNOVATION ET DE L’ÉNERGIE (MEIE) – AUTORISATION

CA-2025-01-031

ATTENDU la résolution numéro 2023-11-233, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 novembre 2023, autorisant le lancement de l’appel d’offres pour l’élaboration d’un portrait global et d’un plan de développement économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2024-03-047, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 mars 2024, laquelle autorise le Comité administratif à octroyer le contrat de services professionnels visant l’élaboration d’un portrait global et d’un plan de développement économique de la MRC de Papineau ainsi que le lancement des travaux;

ATTENDU la résolution numéro CA-2024-04-100, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 avril 2024, octroyant un contrat de services professionnels pour l’élaboration du plan de développement économique de la MRC (PDÉ) à la firme Paul Turpin, consultant;

ATTENDU la réalisation du processus d’élaboration du plan de développement économique de la MRC, notamment en ce qui a trait aux consultations des parties prenantes ainsi qu’aux ateliers de réflexion ;

ATTENDU la résolution numéro 2024-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2024, adoptant le Plan de développement économique 2025-2028 de la MRC;

ATTENDU le dépôt d’une demande de subvention pour l’élaboration du Plan de développement économique 2024-2029 et du plan d’action qui en découle auprès du Programme d’appui aux projets de développement économique du ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIE);

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie le dépôt d’une demande de subvention pour l’élaboration du Plan de développement économique 2024-2029 et le plan d’action qui en découle auprès du Programme d’appui aux projets de développement économique du ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIE);

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2025-01-032

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet